

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 15 février 2019 à 8 h 45, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente (par téléphone)
Mme Alicia Despins (par téléphone)
M. Jérémie Ernould (par téléphone)
Mme Suzanne Verreault (par téléphone)
M. Steeve Verret (par téléphone)
Mme Émilie Villeneuve
M. Patrick Voyer (par téléphone)

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président
Mme Michelle Morin-Doyle

Monsieur le conseiller Rémy Normand préside la séance.

Mesdames les conseillères Alicia Despins, Marie-Josée Savard et Suzanne Verreault, ainsi que messieurs les conseillers Jérémie Ernould, Steeve Verret et Patrick Voyer participent et assistent à la séance par téléphone. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CE-2019-0247 **Dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) - **AP2018-839** (Ra-2106)**

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de :

- la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande et d'ententes pour le mois de novembre 2018;
- la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et d'ententes ou payés par la carte d'achat ou en atelier de facture décentralisé, pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2018;

et demande que ces listes soient déposées au conseil de la ville, conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

CE-2019-0248 Demande de délai additionnel jusqu'au 4 mars 2019 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 février 2019, relative aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue du Jade et sur une partie de la rue Monseigneur-Cooke - **DG2019-013** (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accorder un délai additionnel jusqu'au 4 mars 2019, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 février 2019, relativement aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue du Jade et sur une partie de la rue Monseigneur-Cooke.

CE-2019-0249 Adoption du *Règlement sur des travaux de réaménagement du Centre sportif de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2753 - **LS2018-138** (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux de réaménagement du Centre sportif de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2753;
- 2° d'approprier 660 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2753. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2019-0250 Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Cindy Gendron (ID. 169439), à titre de directrice du Service des ressources humaines - **RH2019-117** (CT-RH2019-117) — (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Cindy Gendron (ID. 169439), pour agir à titre de directrice (D080) du Service des ressources humaines (poste no 31629), avec effet au 25 février 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-0251 Mandat de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle - GA2019-002 (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de décréter que le défaut de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle d'assister aux séances du conseil de la ville et autres instances décisionnelles, pour une période de trente jours à compter du 18 février 2019, n'entraîne pas la fin de son mandat, conformément à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CE-2019-0252 Dépôt de la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour le mois de novembre 2018 - AP2018-840 (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation de dépenser, par l'entremise de la *demande d'achat*, ou payées par la *carte d'achat* ou l'*atelier de factures* pour le mois de novembre 2018, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

CE-2019-0253 Avis de modification numéro 5 relatif à la transformation en marché public, travaux phase 2 – Pavillon du commerce - Option C - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 50412) - AP2019-017 (CT-2410015) — (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 344 780,96 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé à *Les Constructions Richard Arsenault inc.*, en vertu de la résolution CE-2018-0559 du 26 mars 2018, pour les travaux relatifs à la transformation en marché public, travaux phase 2 - Pavillon du commerce – Option C – Arrondissement de La Cité-Limoilou, conformément à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-0254 Adjudication d'un contrat pour l'affichage dynamique et bornes interactives pour le Grand Marché de Québec – Lot 1 – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 53064) - AP2019-021 (CT-2410727) — (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Solotech Québec inc.*, le contrat pour l'affichage dynamique et bornes interactives pour le *Grand Marché de Québec* – Lot 1 – Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme

de 108 374,47 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 53064 et à sa soumission du 16 janvier 2019.

CE-2019-0255 **Adjudication d'un contrat pour le pavillon du Commerce - Transformation en marché public - Améliorations locatives du local RC35/RC38 (travaux phase 6) et travaux d'entrepreneur général pour les améliorations locatives (travaux phase 4B) - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 52777) - AP2019-029 (CT-2410271) — (Ra-2106)**

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Constructions Jacques Dubois et fils inc.*, le contrat pour le pavillon du Commerce - Transformation en marché public - Améliorations locatives du local RC35/RC38 (travaux phase 6) et travaux d'entrepreneur général pour les améliorations locatives (travaux phase 4B) – Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 574 272 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 52777 et à sa soumission du 21 janvier 2019.

CE-2019-0256 **Avis de modification numéro 4 relatif au contrat de services professionnels en architecture - Pavillon du commerce Expocité, transformation en marché public (BAT 2015-189) - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres VQ-48985) - AP2019-032 (CT-2410183) — (Ra-2106)**

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 130 228,90 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé au consortium *Bisson et associés inc. et L'Atelier Thibault inc.*, en vertu de la résolution CE–2016–2020 du 7 décembre 2016, pour des services professionnels en architecture - Pavillon du commerce *Expocité*, transformation en marché public (BAT 2015–189) – Arrondissement de La Cité-Limoilou, conformément à l'avis de modification numéro 4 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-0257 **Avis de modification numéro 5 relatif à la prolongation du contrat de services de sécurité pour des événements produits sur le site d'ExpoCité - Arrondissement de La Cité-Limoilou (VQ-48759) - AP2019-033 (Ra-2106)**

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 174 049,40 \$, excluant les taxes, à *Corporation de Services Garda*, en vertu de la résolution CE–2017–1797 du 4 octobre 2017, pour le prolongement, jusqu'en mai 2019, du contrat de services de sécurité pour des événements produits sur le site d'*ExpoCité* – Arrondissement de La Cité-Limoilou, conformément à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-0258 Entente entre la Ville de Québec et 9320-6712 Québec inc. (StatsRadio), relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Appel à projets entrepreneuriaux novateurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Développement d'une plateforme de suivi des performances de campagnes publicitaires radio - DE2019-001 (CT-DE2019-001) — (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9320-6712 Québec inc. (StatsRadio), relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet Appel à projets entrepreneuriaux novateurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Développement d'une plateforme de suivi des performances de campagnes publicitaires radio, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° approuve une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0259 Entente entre la Ville de Québec et La Relève en Force inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Appel à projets entrepreneuriaux novateurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Soutenir le démarrage de l'entreprise et le développement d'une plateforme Web de placement de personnel dans le domaine des arts de la scène - DE2019-002 (CT-DE2019-002) — (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et La Relève en Force inc., relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet Appel à projets entrepreneuriaux novateurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Soutenir le démarrage de l'entreprise et le développement d'une plateforme numérique de placement de personnel dans le domaine des arts de la scène, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° approuve une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0260 Entente entre la Ville de Québec et *Technologies Lightbeans inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation d'une solution de commerce électronique et augmentation de la capacité de production d'images interactives* - **DE2019-003 (CT-DE2019-003) — (Ra-2106)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies Lightbeans inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation d'une solution de commerce électronique et augmentation de la capacité de production d'images interactives*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° approprie une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0261 Entente entre la Ville de Québec et *Muzikâl, école nationale de comédie musicale inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Soutenir le démarrage et le plan marketing de l'entreprise* - **DE2019-004 (CT-DE2019-004) — (Ra-2106)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Muzikâl, école nationale de comédie musicale inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Soutenir le démarrage et le plan marketing de l'entreprise*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° approprie une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0262 Entente entre la Ville de Québec et FEMTUM inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Appel à projets entrepreneuriaux novateurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Soutenir le démarrage et la mise en marché du premier laser développé par FEMTUM inc. - DE2019-005 (CT-DE2019-005) — (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et FEMTUM inc., relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet Appel à projets entrepreneuriaux novateurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Soutenir le démarrage et la mise en marché du premier laser développé par FEMTUM inc., selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° approprie une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0263 Entente entre la Ville de Québec et Service BF1 Canada inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Appel à projets entrepreneuriaux novateurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Soutien et commercialisation du BusterFetcher - DE2019-006 (CT-DE2019-006) — (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Service BF1 Canada inc., relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet Appel à projets entrepreneuriaux novateurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Soutien et commercialisation du BusterFetcher, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° approprie une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0264 Entente entre la Ville de Québec et 9340-5074 Québec inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Appel à projets entrepreneuriaux novateurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Soutien à la croissance des produits CABANE - DE2019-007 (CT-DE2019-007) — (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9340-5074 Québec inc., relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet Appel à projets entrepreneuriaux novateurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Soutien à la croissance des produits CABANE, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° approprie une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0265 Entente entre la Ville de Québec et *Les Jeux Polymorph inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Extension du jeu Foundation : La chasse aux sorcières* - DE2019-008 (CT-DE2019-008) — (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Jeux Polymorph inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Extension du jeu Foundation : La chasse aux sorcières*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° approprie une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0266 Entente entre la Ville de Québec et *Les Studios Sweet Bandits inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Développement du jeu Deceive inc.* - DE2019-009 (CT-DE2019-009) — (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Studios Sweet Bandits inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Développement du jeu Deceive inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° approprie une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0267 Entente entre la Ville de Québec et *Vegnature inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Relocalisation de l'entreprise, amélioration de la productivité et développement de nouveaux produits* - **DE2019-010** (CT-DE2019-010) — (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Vegnature inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Relocalisation de l'entreprise, amélioration de la productivité et développement de nouveaux produits*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° approuve une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0268 Entente entre la Ville de Québec et *Aliments Bela Peko inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démarrage de l'entreprise* - **DE2019-011** (CT-DE2019-011) — (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Aliments Bela Peko inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démarrage de l'entreprise*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° approuve une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0269 Entente entre la Ville de Québec et *Diligence Apps inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Développement d'une solution numérique de prévention des accidents par l'intelligence artificielle* - **DE2019-012** (CT-DE2019-012) — (Ra-2106)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Dilygence Apps inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Développement d'une solution numérique de prévention des accidents par l'intelligence artificielle*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° approprie une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0270 Entente entre la Ville de Québec et *Upsta Intelligence Financière inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Développement et commercialisation d'une plateforme de distribution de services financiers* - **DE2019-013 (CT-DE2019-113) — (Ra-2106)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Upsta Intelligence Financière inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Développement et commercialisation d'une plateforme de distribution de services financiers*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° approprie une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0271 Entente entre la Ville de Québec et *Animora inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation de produits de santé animale* - **DE2019-014 (CT-DE2019-014) — (Ra-2106)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Animora inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation de produits de santé animale*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° approprie une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-0272 Entente entre la Ville de Québec et *Technologies OfficiumLIVE inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Développement du volet intelligence artificielle dans la plateforme OfficiumLIVE* - **DE2019-015 (CT-DE2019-015) — (Ra-2106)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies OfficiumLIVE inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 50 000 \$, dans le cadre du volet *Appel à projets entrepreneuriaux novateurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Développement du volet intelligence artificielle dans la plateforme OfficiumLIVE*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° approuve une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

La séance est levée à 8 h 57

Rémy Normand
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/id